

Le supplice d'un jeune talibé

Le cas d'un enfant de 8 ans torturé par son maître dans une école coranique de Saint-Louis pose une nouvelle fois la question des conditions de vie des talibés (élèves des écoles coraniques) et des mauvais traitements qu'ils subissent.

Apprendre le coran est une obligation pour tout musulman. Pas forcément pour devenir un marabout (ce qui est souhaité) mais pour acquérir les rudiments pour pouvoir assumer ses obligations vis-à-vis de l'Islam, notamment pour prier. Mais cet apprentissage du coran prend souvent les allures d'un véritable dressage pour «discipliner» l'élève, le rendre «humble», qualité première pour tout aspirant aux connaissances coraniques.

Les pratiques des écoles coraniques connaissent parfois des dérives. Ce fut le cas pour ce jeune «talibé» (élève coranique en wolof), Silèye Ba, âgé de huit ans, torturé et enfermé pendant des jours dans un cagibi par son maître («serigne» en wolof), Amadou Ba, à Saint-Louis. Son cas donne un aperçu d'une torture ordinaire, «admise» généralement comme faisant partie de l'éducation, jusqu'à une date récente où certaines organisations comme l'Unicef et des ONG, ont commencé à tirer sur la sonnette d'alarme.

Torturé à coups de lanière de cuir qu'affectionnent particulièrement les maîtres des écoles coraniques, le dos lacéré jusqu'au sang, enfermé pendant 72 heures dans un cagibi sans boire ni manger, le jeune Silèye Ba n'a dû son salut qu'à son instinct de survie qui lui a permis de s'échapper de sa cage et d'appeler au secours. L'affaire qui a été découverte le 4 avril dernier à Saint-Louis, n'est qu'un fait divers, certes tragique, mais courant dans ce genre d'enseignement, au vu et au su de tous. Le marabout, Amadou Ba, a été déféré au parquet de Saint-Louis en attendant d'être jugé. Le gamin, lui, a été hospitalisé pour un traitement qui devrait durer trois semaines selon l'un des médecins.

Pour un cas médiatisé, combien d'autres restent dans l'ombre

Pour un cas de torture ou de mauvais traitement découvert et médiatisé comme celui du jeune Silèye, il y a des centaines d'autres Silèye ignorés du grand public, avec sa complicité implicite puisque ces pratiques sont de notoriété publique. Les parents (notamment chez les Poulars ou Soninkés, deux ethnies du nord du Sénégal) confient leurs enfants à un marabout chargé de leur inculquer un minimum de savoir. Là commencent les dérives.

Une fois l'enfant «confié» au marabout, les parents l'«oublent», ainsi que leurs obligations vis-à-vis de leur enfant. Le «serigne», le marabout, peut ainsi disposer de l'enfant, ayant presque le droit de vie et de mort parfois sur l'enfant. Car, selon Babacar Samb, directeur du département arabe de la faculté des lettres de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, «ces pratiques (sévices et tortures) n'ont rien à voir avec la religion, encore moins à l'éducation coranique, ce sont des comportements humains des marabouts. La religion dit que l'enfant, pour apprendre le coran doit «être humble vis-à-vis du coran qu'il apprend, poli vis-à-vis de son marabout et, celui-ci, doit l'aider à acquérir cette humilité».

Là commencent les malentendus. En effet, «aider à acquérir» l'humilité devient alors un dressage par tous les moyens, y compris les sévices corporels sous n'importe quel prétexte. L'usurpation du pouvoir du marabout est souvent la conséquence de la démission des parents: le père de l'enfant devrait payer le marabout pour les études de son fils, sa nourriture, etc. Mais comme ils ne le font pas, le marabout envoie les enfants mendier pour subvenir à leurs besoins.

Voilà comment de la démission des parents aux coutumes ancestrales, l'éducation coranique a pris les contours de véritables entreprises de dressage pour enfants impuissants. Si ces pratiques existent toujours, elles commencent cependant à se faire plus discrètes à défaut de disparaître, grâce notamment au travail de sensibilisation de l'Unicef et d'autres organisations non gouvernementales.

Par Demba Ndiaye

Article publié le 13/04/2003